

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 23	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix-sept février deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH Absents : Valérie CHANUT Pouvoirs : Valérie CHANUT (pouvoir donné à Adeline FILLOT) Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-018
SEANCE DU 23/02/2023

**OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF
A LA PRESTATION DE GARDIENNAGE, SURVEILLANCE DE BÂTIMENTS ET DE
MANIFESTATIONS - Autorisation de signature**

Considérant que la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres entendent poursuivre les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat via la création de groupements de commande notamment ;

Considérant que Brignais et Vourles ont des besoins communs dans le domaine de la prestation de gardiennage, surveillance de bâtiments et de manifestations ;

Considérant qu'elles souhaitent grouper leur achat et qu'il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme.

Il est soumis à l'assemblée délibérante une convention ayant pour objet de constituer un groupement de commande dans le domaine de la prestation de gardiennage, surveillance de bâtiments et de manifestations. Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport. Les prestations demandées par la Ville de Brignais consistent principalement à assurer la surveillance diurne et nocturne des diverses manifestations organisées par la Ville.

Les prestations demandées par la commune de Vourles consistent principalement à assurer le gardiennage et la surveillance du marché aux fruits de la commune, ainsi que la surveillance de manifestations ponctuelles.

**Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commande « Prestations de gardiennage, surveillance de bâtiments et de manifestations pour les besoins de la ville de Brignais et de la commune de Vourles » telle qu'annexée au présent rapport ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Catherine STARON



Fait et délibéré les jours
Mois, an et heure que
et ont signé au registre
Pour copie conforme,

Le Maire,
Catherine STARON



Saisie de réception en préfecture
09-2302018-2023-018-DE
Date de transmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023